



Communauté
d'Agglomération
de **Haguenau**

SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

2026 / 2028

TABLE DES MATIÈRES

Périmètre.....	4
Situation actuelle.....	4
Objectifs 2026-2028	4
Organisation	4
Suivi	5
Calendrier prévisionnel	5
2026.....	5
2027.....	5
2028.....	5

PRÉAMBULE

La Communauté d'Agglomération de Haguenau s'engage à améliorer progressivement l'accessibilité de ses services numériques afin de garantir un accès équitable à l'ensemble des usagers, notamment aux personnes en situation de handicap.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) dans sa version en vigueur.

Périmètre

Le présent schéma concerne les services numériques édités par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, notamment :

- Le site internet institutionnel agglo-haguenau.fr ;
- Les futurs services numériques destinés au public ;
- Les évolutions fonctionnelles des sites existants.

Ce périmètre pourra évoluer au cours de la durée du présent schéma.

Situation actuelle

À la date de publication du présent document :

- Aucun audit RGAA n'a été réalisé ;
- Aucune mesure précise du niveau de conformité n'est disponible ;
- Les développements intègrent progressivement les bonnes pratiques d'accessibilité lorsque cela est possible.

La réalisation d'un premier audit constitue la priorité de cette démarche.

Objectifs 2026-2028

La Communauté d'Agglomération de Haguenau se fixe les objectifs suivants :

- Réaliser un audit d'accessibilité du site agglo-haguenau.fr ;
- Identifier les non-conformités ;
- Établir un plan de correction priorisé ;
- Intégrer les exigences du RGAA dans les nouveaux développements ;
- Sensibiliser les équipes intervenant sur les contenus et le développement ;
- Publier les documents réglementaires relatifs à l'accessibilité numérique.

Organisation

La démarche d'accessibilité est pilotée par la Direction de l'Aménagement Numérique et des Systèmes d'Information.

Les évolutions du site internet prennent progressivement en compte les exigences du RGAA lors :

- Des créations de pages ;
- Des développements de nouvelles fonctionnalités ;
- Des opérations de maintenance ;
- Des refontes graphiques.

Suivi

Le présent schéma fera l'objet :

- D'une mise à jour si nécessaire ;
- D'un suivi annuel via un plan d'actions ;
- D'une révision à l'issue de sa période d'application.

Calendrier prévisionnel

2026

- Publication des documents réglementaires ;
- Réalisation du premier audit ;
- Priorisation des corrections.

2027

- Sensibiliser les équipes intervenant sur les contenus ;
- Correction des non-conformités prioritaires ;
- Intégration systématique de l'accessibilité dans les nouveaux développements.

2028

- Poursuite des corrections ;
- Nouvel audit afin de mesurer les progrès réalisés.